

AFP Général

Social; Général, vendredi 19 décembre 2003

Organisation interne des hôpitaux: nouvelle version du texte aux partenaires

PARIS (AFP) - Une nouvelle version du projet de ré-organisation interne des hôpitaux a été transmise aux syndicats de médecins et aux huit organisations syndicales représentant les personnels hospitaliers, a-t-on appris de sources concordantes vendredi.

Ce projet, appelé "gouvernance", est l'un des volets du plan "Hôpital 2007", vaste chantier de "modernisation" de l'hôpital public lancé par le ministre de la Santé Jean-François Mattei en novembre 2002.

Il s'agit de la troisième version de ce texte, cette fois quasi-définitive, promise mardi par le ministère aux représentants hospitaliers. Les négociations devraient être "finalisées début janvier", a indiqué la Coordination médicale hospitalière (CMH).

De son côté, le ministère entend ensuite transcrire ces propositions, via des textes législatifs et réglementaires "avant l'été".

Parmi les points saillants figuraient la création de "pôles d'activités" transversaux, fédérant les services, voués, eux, à disparaître. Devant la levée de bouclier, la troisième mouture prévoit la coexistence des deux échelons, mais avec le "pôle" comme référence de gestion et le service comme référence médicale.

Les 650 établissements concernés devront avoir mis en place ces pôles avant fin 2006.

Autre point important, le poste de chef de service - actuellement nommé par le ministre de la Santé, après avis local - devait disparaître au profit d'un nombre plus limité de "responsables de pôle", qui seraient nommés par la direction de l'hôpital. Cette proposition avait été jugée irrecevable par plusieurs syndicats de médecins hospitaliers.

Dans cette nouvelle version, le ministère revoit ses ambitions à la baisse et prévoit là aussi la coexistence de responsables de pôle et de chefs de service.

Les aspirants chefs de services devront passer devant un jury pour être inscrits sur "une liste nationale d'aptitude par le ministre de la Santé" - une disposition nouvelle - mais ils seront choisis par le directeur de l'hôpital et le président de la commission médicale d'établissement (CME).

Quant aux responsables de pôles, ils seront proposés en interne par les médecins de leur pôle et nommés par le directeur de l'hôpital et le président de la CME.

Pour la CMH, "l'identité des services ne doit pas être accessoire à la création des pôles comme le texte le laisse entendre: il s'agit d'un point essentiel dont dépendra notre position finale".

Du côté de l'INPH, autre syndicat de médecins hospitaliers, on ne décolère pas: "ce texte est à revoir car il propose une déresponsabilisation des médecins qui deviennent de simples prestataires de soins".

"Je suis surprise qu'un ministre médecin propose ça", a déclaré Rachel Bocher, présidente de l'INPH.

kp-sla/gb/reb

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Hôpitaux, soins hospitaliers et urgences

Sujets - AFP Général : Social; santé; hôpitaux; médecins

Heure de publication : 18:15 GMT

Taille : Moyen, 318 mots

© 2003 AFP. Tous droits réservés.

Doc. : news-20031219-AF-0FRS957_353_191543